



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLY LE BOUVERET

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée a présenté une mauvaise qualité bactériologique en 2023 ayant entraîné une restriction d'usage sanitaire temporaire. Des actions destinées à sécuriser sa qualité sont à mener par l'exploitant. Elle est restée conforme aux limites réglementaires pour les paramètres physico-chimiques mesurés.

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MENTHONNEX CREUX DU TROSSET, MENTHONNEX TRACAFOND. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (MENTHONNEX-EN-BORNES, VILLY-LE-BOUVERET), soit 775 personnes. Le responsable des installations est : « C C PAYS DE CRUSEILLES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C C PAYS DE CRUSEILLES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **80 %**
Valeur maxi : **47 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **9,17 mg/L**
Valeur maxi : **9,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **431**
Valeur maxi : **0,003 microgramme/L**
Année prise en compte : **2019**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,03 mg/L**
Valeur maxi : **0,03 mg/L**
Année prise en compte : **2019**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **24 °f**
Valeur maxi : **24,1 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/04/2024

UDI 074001847

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.